
Adresse de l'agent national du district de Pau annonçant la vente de biens d'émigrés et des dons patriotiques, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Pau annonçant la vente de biens d'émigrés et des dons patriotiques, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 501;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32628_t1_0501_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pau, 7 plu. II] (2)

« Citoyen président,

Je m'empresse d'annoncer à la Convention que la vente des biens immeubles des émigrés est dans la plus grande activité dans le district de Pau : si cette opération a été retardée de quelques moments, la République en retire un centuple intérêt. Nos salles ne suffisent pas pour contenir la foule des acquéreurs, c'est dans la rue que nous ouvrons les enchères. Tous les biens vendus jusques à ce moment ont dépassé le double de leurs estimations. Ça électrise les âmes les plus froides de voir les habitants des campagnes vendre leur propriété ou faire des échanges, pour acheter une lacune des biens de Monseigneur Lémigré, un demi arpent de fonds qu'on trouvoit chèrement estimé de trois cents livres s'est vendu 1 450 liv.

La fabrication des souliers va grand train, notre district en a fourni déjà 1300 paires de pur don. Nous en avons au-delà un millier de paires provenant du travail de réquisition. Le chanvre nous manque, sans cela nous en aurions plus de 3 000.

Les équipements et habillements des hommes de la première levée sont finis, tout est parfaitement conditionné.

Nous avons fourni environ 3 000 quintaux de grain pour l'armée, notre contingent en chevaux et en cavaliers.

J'ai fait la découverte, il y a quelque temps d'un dépôt d'argenterie enfoui dans des caves à la campagne. Par le soin des recherches de l'administration, il s'est trouvé 600 marcs d'argenterie et quelques bijoux en or, le tout est depuis quelques jours porté à la Monnoie.

[Ventes d'immeubles d'émigrés pendant les 2^e et 3^e décades de pluviôse]

NOMS DES ÉMIGRÉS	DATES DES ADJUDICATIONS	MONTANT DES ESTIMATIONS	MONTANT DES ADJUDICATIONS	OBSERVATIONS
Magdelaine-Louise Thérèse d'Ernecourt, veuve Desalsac	Le 4 ^e jour de la 2 ^e décade de pluviôse	30,000 l. 6,800 2,000 1,500 750	87,100 l. 20,000 11,625 8,200 4,100	Il résulte des sommes portées aux deux colonnes ci-contre que les montants des adjudications étant de : 209,090 l.
Gabriel Joseph Augustin Laurent Lepelletier, d'Arget	Le 6 ^e jour de la 3 ^e décade dudit mois	24,000 3,000 300 100 800 800	57,500 12,000 1,650 1,040 2,400 3,475	Et celui des évaluations étant de : 70,050 l.
	Total	70,050 l.	209,090 l.	La différence en plus est de : 139,040 l.

(1) P.V., XXXII, 283. B^{an}, 8 vent. et 9 vent. (suppl^é); Audit. nat., n° 522; J. Fr., n° 521; J. Paris, n° 424; M.U., XXXVII, 156; J. Sablier, n° 1165.
(2) C 294, pl. 979, p. 3.

Je tiens l'œil à l'exécution littérale des lois, tout va bien, rien n'est en retard. Vive la Montagne. S. et F.»

DULAUR (agent nat.).

25

Le directoire du district de Montagne-sur-Aisne envoie à la Convention le résultat de quelques ventes de domaines nationaux dans ce district; et annonce que des biens ci-devant ecclésiastiques, estimés 10,137 liv. 12 sous, ont été vendus 66,550 liv.; et que des immeubles d'émigrés, évalués 70 050 liv., ont été vendus 209,090 liv.

Insertion au bulletin (1).

[Montagne-sur-Aisne, 29 plu. II] (2)

« Citoyen président,

C'est avec l'enthousiasme qu'inspire à de vrais Sans-culottes l'accroissement du bien public, que nous te faisons passer le résultat de quelques ventes nationales récemment faites dans notre district.

La Convention nationale apprendra avec satisfaction que des biens ci-devant ecclésiastiques, estimés 10 137 liv. 12 s., ont été portés jusqu'à 66 550 liv., et que des immeubles d'émigrés, évalués 70 050 liv., ont été vendus 209 090 liv.

Et le prodige de crédit que trouvent les ventes de domaines nationaux, ne doit point étonner la Convention. Elle doit tout attendre d'un peuple généreux qui, jaloux de ses droits, sacrifiera tout pour les maintenir : La confiance des sans-culottes de Montagne-sur-Aisne lui est entièrement acquise, et leur amour n'est encore que le présage des lauriers qu'ils lui destinent.»

FARCY, MATHIEU, BOUCHER, COSSUS (secrét.).

(1) P.V., XXXII, 283. B^{an}, 8 vent.; C. Eg., n° 558; J. Sablier, n° 1165.
(2) C 294, pl. 979, p. 4, 5, 7.